



SESSION
17/02/2020

COMMUNE DE LE TEIL

EXTRAIT

Objet :

Convention de mandat
avec l'Etat pour la
sécurisation et le
confortement des
bâtiments jouxtant
la RN 102

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'An Deux Mille Vingt, le Dix Sept Février dans la salle du Conseil, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Olivier PEVERELLI, Maire.

Exercice : 29
Présents : 20
Absents : 9

Présents : MM Bresolin, Chabaud, Chambert, Darcourt, Delhomme, Diatta, Durand, Faïsse, Galamien, Garraud, Griffé, Guillot, Jouve, Michel, Noël, Peverelli, Roche, Saez, Ségueni, Tolfo.

Pour : 23
Abstentions : /
Contre : /

Excusé(s) : MM Butot, Dolard, Fabre, Mazellier (pouvoir à Griffé), Michelon (pouvoir à Michel), Monge (pouvoir à Delhomme), Schmitt.

Absents non excusés : MM Carichon, Mayras.

Secrétaire : Mr Griffé.

Depuis le séisme du 11 novembre 2019, de nombreux bâtiments extrêmement fragilisés, jouxtant la Route Nationale n° 102 ont dû faire l'objet, en urgence, de travaux de soutènement et d'étaieement, motivant l'intervention d'arrêtés préfectoraux de réquisition d'entreprises spécialisées, aux fins d'assurer un rétablissement de la circulation sur cette voie vitale pour la commune, très isolée depuis cet événement.

La commune a pour sa part dû recourir à des travaux identiques, pour sécuriser la circulation sur des portions de voies communales dont les maisons riveraines étaient également très impactées par le séisme.

Pour des raisons de coordination des travaux, l'Etat souhaite confier à la commune du Teil la maîtrise d'ouvrage déléguée de la réalisation des travaux urgents de mise en sécurité et de confortement des bâtiments jouxtant la RN 102.

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de rédaction de la convention de mandat à intervenir avec l'Etat qui fixe les obligations respectives des deux parties et invite le Conseil municipal à l'adopter.

Le Conseil Municipal
Après avoir délibéré,

- approuve la convention de mandat à intervenir entre la commune de LE TEIL et l'Etat pour la sécurisation et le confortement des bâtiments jouxtant la RN 102, telle qu'elle lui a été présentée,

- autorise le Maire à la signer.

Pour extrait conforme
Le Maire
Olivier PEVERELLI

